

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 décembre 2021

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE
LOCALE - (N° 4721)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

SOUS-AMENDEMENT

N ° 3562

présenté par
M. Martin

à l'amendement n° 3289 de M. Turquois

APRÈS L'ARTICLE 31 BIS

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 2 :

« Peut également... (*le reste sans changement*) ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent sous-amendement supprime une précision inutile.